

Objet : Rezé – rue Pierre Sorin – Classement de la parcelle cadastrée section AL numéro 81

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte de transfert entre la commune de Rezé et Nantes Métropole en date du 16 juin 2003 relatif notamment à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AL numéro 81 située sur la commune de Rezé,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle est intégrée à la rue Pierre Sorin,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Commune de Rezé – rue Pierre Sorin – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AL numéro 81.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 22 SEP. 2022

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Michel LUCAS



mis en ligne le :

29 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220922-2022_1057DEC-AU
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022